# Covid-19 : ce que vous devez faire si vous êtes testé positif ou déclaré cas contact



## Il s'agit des règles en vigueur à ce jour. Cela est susceptible de changer.

# En cas de symptômes

Vacciné ou pas, si vous présentez des symptômes du Covid-19, vous devez

- Réaliser immédiatement un test
- Vous isoler et porter un masque au domicile en présence de vos proches
- Si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pourrez demander un arrêt

### En cas de test positif

Si vous avez un schéma vaccinal complet, vous devez :

- Vous isoler 5 jours si le test réalisé au 5<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
- Vous isoler 7 jours dans le cas contraire

A noter que pour avoir un schéma vaccinal complet, il faut :

✓ Un test covid positif datant de moins de 6 mois

OU

- ✓ 2 doses de vaccin (ou 1 dose si vous avez contracté le Covid)
  - Il faut également une dose de rappel pour tous les plus de 18ans entre 3 et
    7 mois après la dernière dose (dès le 15/02/2022, entre 3 et 4 mois)

## Si vous avez un schéma vaccinal incomplet, vous devez :

- Vous isoler 7 jours si le test réalisé au 7<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
- Vous isoler 10 jours dans le cas contraire

### Votre enfant de moins de 12ans, quel que soit son statut vaccinal, doit :

- S'isoler 5 jours si le test réalisé au 5<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
- S'isoler 7 jours dans le cas contraire

#### Pour les cas contacts

Pour être considéré comme cas contact, il faut avoir eu une interaction à moins de deux mètres d'une personne positive ou bien avoir partagé un même espace clos pendant au moins 15 minutes d'affilée.

Si vous avez été infecté il y a moins de deux mois, vous ne serez pas considéré comme cas contact.

### Si vous avez un schéma vaccinal complet, vous devez :

- Réaliser immédiatement un test PCR ou antigénique
- Réaliser un autotest à J+2 et à J+4 (remboursés)
  - L'isolement n'est pas obligatoire

#### Si vous avez un schéma vaccinal incomplet, vous devez :

- Vous isoler 7 jours
- Réaliser un test PCR ou antigénique au terme de ces 7 jours

Cette situation ne permet pas de demander un arrêt de travail, même si vous ne pouvez pas travailler à distance.

Votre enfant de moins de 12ans, quel que soit son statut vaccinal, doit :

- Réaliser immédiatement un test PCR ou antigénique
- Réaliser un autotest à J+2 et à J+4 (remboursés)

- Une attestation sur l'honneur des parents de la réalisation de ces tests doit être fournie
- o S'ils sont négatifs, il peut aller à l'école